

- Un rapport accuse la Belgique de contourner les législations européennes sur les pesticides.
- Il pointe des irrégularités dans le respect des procédures.

Des pesticides toxiques circulent toujours en Belgique

Trop de pesticides hautement toxiques continuent à circuler sur le marché belge. Tel est le constat posé par le rapport publié par Nature&Progrès et PAN Europe, publié ce lundi en amont d'un colloque organisé cet après-midi à Bruxelles. Les deux associations dénoncent l'inaction de l'État en matière de substitution de pesticides dangereux et les dérogations d'urgence en série accordées par l'administration belge, malgré les promesses faites depuis 2015.

À l'époque, le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement annonçait en effet entamer le remplacement de certains pesticides par des solutions alternatives moins nocives. Sept ans plus tard, la situation n'a pourtant guère fort évolué et, pour les auteurs du rapport, la proportion de pesticides dangereux et très toxiques qui circule en Belgique est toujours trop élevée. "80% des substances actives identifiées comme très toxiques au niveau européen continuent d'être utilisées et à contaminer notre alimentation et notre environnement, au lieu d'être définitivement éliminées au profit d'alternatives plus sûres", note le rapport.

Toxiques, cancérigènes...

Une liste de douze substances devant être éliminées de toute urgence en raison de leur toxicité a été dressée par PAN Europe. "Ces pesticides sont parmi les plus dangereux et l'exposition de la population et de l'environnement y est particulièrement élevée en raison de leur utilisation en extérieur et/ou de la présence importante de résidus dans l'alimentation", précise

l'ONG dans le rapport. Tébuconazole, cyperméthrine, pendiméthaline... Ces "12 toxiques" se retrouvent dans une centaine de pesticides autorisés en Belgique.

Outre ces substances, près d'un tiers des autorisations de pesticides belges concerne des produits classés cancérigènes ou toxiques pour la reproduction et ce, tant pour les produits à destination des professionnels que des amateurs. "Une vingtaine de ces pesticides sont classés à la fois cancérigènes et reprotoxiques", précise le rapport, prenant l'exemple du chlorotoluron, suspecté de provoquer le cancer et de nuire au fœtus. Pourtant, six herbicides à base de cette substance sont encore autorisés en Belgique pour les cultures de céréales d'hiver et de pommes/poires. "En 10 ans, l'utilisation du chlorotoluron a peu diminué et reste l'une des substances candidates à la substitution les plus utilisées."

L'ambition belge mise en doute

Parmi les autorisations données par la Belgique, 21 % concernent des pesticides candidats à la substitution qui auraient donc dû disparaître progressivement depuis 2015. "Un pourcentage qui fait douter de la réelle ambition belge de réduire l'exposition de la population (travailleurs, riverains, consommateurs, etc.) à ces substances et interroge sur le respect de son obligation légale d'éliminer les plus toxiques au profit d'alter-

natives plus sûres", assurent les auteurs du rapport.

Les deux associations accusent l'État belge (lire notre édition de ce samedi) de "fournir abusivement des dérogations temporaires" aux pesticides interdits au niveau européen pour leurs toxicités excessives. Le rapport note que le nombre de dérogations belges a augmenté, passant de 14 en 2011 à 64 en 2022, ce qui représente une hausse supérieure à la tendance européenne. De plus, près de la moitié des pesticides autorisés en urgence au cours de cette période l'ont été sur au moins trois années consécutives. "Lorsqu'un pesticide est interdit pour sa toxicité excessive, le SPF utilise les dérogations pour fournir des autorisations d'urgence. Un procédé qui remet en cause les bases même du règlement européen sur les pesticides", résumant les auteurs.

Deux associations accusent l'État de "fournir abusivement des dérogations temporaires" aux pesticides interdits.

Nature&Progrès et PAN Europe re-lèvent également des irrégularités au niveau des exemptions d'évaluation comparative, pourtant prévues par la législation européenne. Cette évaluation obligatoire vise à déterminer si d'autres produits biocides autorisés (ou des méthodes non chimiques de contrôle ou de prévention) sont disponibles, suffisamment efficaces et ne présentent pas d'autres inconvénients économiques ou pratiques significatifs. "90% de ces pesticides hautement toxiques pour la santé et l'environnement à long terme autorisés en Belgique sont exemptés d'évaluation comparative alors que cette



JEAN-LUC RÉNAL



Nature&Progrès et PAN Europe avaient déjà entamé des actions en justice contre l'État belge.

exigence est obligatoire au niveau européen depuis plus de 7 ans", note pourtant le rapport.

Alternatives et recommandations

"Des alternatives existent déjà, mais la Belgique continue d'autoriser ces pesticides, plutôt que de les substituer", déplorent Nature&Progrès et PAN Europe, qui estiment que notre pays doit "passer à une gestion des risques liés aux pesticides compatible avec la législation européenne et interdire les produits mettant gravement en danger la santé."

Le rapport dresse une série de recommandations pour mettre un terme à cette situation, parmi lesquelles l'application stricte de la législation européenne sur les pesticides et l'interdiction des dérogations d'urgence octroyées à des produits contenant une substance active interdite par l'UE. Les deux associations espèrent aussi un engagement de la Belgique quant à la finalisation d'ici à 2020 de la révision des autorisations nationales de pesticides particulièrement préoccupants, en prenant en compte toutes les alternatives existantes.

Par ailleurs, ce n'est pas la première fois que les deux associations s'attaquent à cette question. Fin février, elles mettaient en demeure le ministre Clarinval (MR) pour avoir autorisé le 19 janvier dernier un insecticide à base d'indoxacarbe, une substance active dont le renouvellement a été refusé par la Commission européenne en novembre 2021. Sans réponse de sa part, elles l'ont assigné en justice.

Aurélié Demesse

Un festival pour promouvoir la santé via l'image

Santé La 15^e édition d'Imagesanté se déroule à Liège toute cette semaine. Un programme riche et varié.

Promouvoir la santé par le biais de l'image, au travers d'un festival du film documentaire ancré dans la cité de Liège, d'une dizaine d'émissions télévisées sur des sujets liés à la santé et d'un campus regroupant de nombreuses activités d'éducation et de promotion de la santé, comme des ateliers réservés aux étudiants: ainsi se résume en substance l'objectif du festival Imagesanté, dont la 15^e édition se déroulera de ce lundi 27 mars au samedi 1^{er} avril.

Impossible d'évoquer ici l'ensemble des projections (vingt-deux documentaires en compétition, provenant des quatre coins du monde), activités, conférences, ateliers, émissions... tant le programme est riche et varié.

Entre autres initiatives intéressantes, on peut épingler quatre journées de retransmissions d'opérations chirurgicales en direct (avec une soirée spéciale le jeudi 30 mars), permettant au public de dialoguer avec le médecin en plein travail et en sa compagnie, grâce à des caméras judicieusement placées, d'entrer dans le corps humain et de découvrir le détail de ces interventions.

Les métiers des sciences de la vie? De belles opportunités de carrière

Ou encore, le vendredi 31 mars, une grande conférence à destination des étudiants, intitulée "Les métiers des sciences de la vie, un avenir assuré!" et destinée à les orienter vers les formations et les métiers liés au secteur de la santé et des sciences du vivant. "De belles opportunités de carrières se profilent dans ce secteur!" assurent à ce propos les organisateurs.

Ouvert au grand public

Positionné avant tout comme un festival du film documentaire, Imagesanté a regroupé toutes les projections des films en compétition au centre-ville, en plein cœur de la Cité ardente, aux cinémas le Sauvenière et le Churchill des Grignoux. Les films, sélectionnés parmi plus de 300 œuvres, seront présentés en trois sessions et vus par trois jurys internationaux, composés de spécialistes du cinéma documentaire et de professionnels de la santé. Toutes ces projections sont ouvertes au grand public.

Dernière édition en présentiel avant l'arrivée du Covid, l'édition 2018 d'Imagesanté avait rassemblé plus de 12 000 personnes, selon les organisateurs, tandis que l'édition 2021, sous format virtuel en raison de la crise sanitaire, avait touché pas moins de 120 000 internautes via ses chaînes TV.

L. D.

→ Le programme complet est à découvrir sur www.imagesante.be/fr/festival-du-film

NOMBRE DE DÉROGATIONS D'URGENCES

En Belgique (2011-2022)

